



AVIS DE DEMANDE DE DEVIS n°2026-08

Centre de Gestion FPT 49
9, rue du Clon
49000 ANGERS

Tél : 02.41.24.18.80

Unité Monétaire

EURO

Règlement par mandat administratif, sans avance et sans acompte.

Mode de passation

PROCEDURE ADAPTEE

Articles R2123-4 et suivants du code de la commande publique

Remise des devis

Adresser le devis à Mme La Présidente du CDG :

- Par courrier : CDG49 - 9 rue du Clon - 49000 Angers
- Par e-mail : direction@cdg49.fr
-

Durée de validité du devis

90 jours minimum après la date limite de réception.

Date limite de réception des devis

Le vendredi 17 avril 2026 à 16h00

Objet du marché

Mobilier pour salle de réunion du conseil d'administration

- **Objectif** : Équiper une salle de conseil d'administration de mobilier fonctionnel, modulable et élégant, pour accueillir jusqu'à 34 personnes.
- **Usage** : Réunions formelles, présentations.
- **Contraintes** : Espace disponible 70 m².

Exigences Techniques et Fonctionnelles :

A. Tables

Critères	Exigences
Capacité	Tables combinables pour 34 personnes. Largeur : 120 cm minimum,
Dimensions	Profondeur : 75 cm minimum, Hauteur standard : 75 cm.
Modularité	Tables rabattables sur roulettes Plateau en bois massif, stratifié haute
Matériaux	pression (épaisseur ≥ 25 mm). Structure en métal ou bois massif.
Finitions	Couleur sobre (ex : bois clair, gris), Voiles de fonds impératifs, Connectables (PC, USB-C)
Stabilité	Pieds renforcés, système anti basculement. Poids suffisant pour éviter les vibrations.

B. Chaises

Critères	Exigences
Nombre	40 chaises
Matériaux	Structure en métal ou bois, assise en tissu résistant.
Design	Style sobre et professionnel, harmonisé avec les tables.
Mobilité	Pieds en feutre pour sol dur, empilables.

Exigences Esthétiques

- **Style** : Design selon l'identité visuelle des lieux.
- **Couleurs** : Palette neutre (bois naturel) pour une intégration élégante.

Harmonisation : Cohérence avec l'existant (sol, murs, éclairage).

Exigences Logistiques

- **Livraison** : Délai maximal de 8 semaines après commande. Montage inclus.
- **Garantie** : Minimum 8 ans.
- **SAV** : Service après-vente réactif (pièces détachées disponibles sous 48h) pendant la durée de la garantie.

Annexe

- Plan de la salle avec dimensions.

Contenu de l'offre :

L'offre doit comprendre :

- Devis détaillé ;
- Plan implantation ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- RIB

Critères d'attribution :

- Coûts des de la prestation complète : 50%.
- Valeur technique des produits proposés (Épaisseur des tables, connectique, maniabilité.....) 25%.
- Délais de livraisons, SAV, garanties : 25%.

Une offre ne couvrant pas l'intégralité des prérequis minimum ne peut être présentée ; l'offre la moins chère sera retenue.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation si aucune des propositions obtenues ne lui paraît acceptable.

A noter :

-Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détails du marché qui devront être notifiées aux

potentiels candidats au moins 15 jours avant la date limite de réception des offres, ou, à tout moment, de mettre fin à la procédure.
-Le candidat ne saurait exclure ou remplacer dans sa proposition les différentes précisions, sauf à voir sa proposition rejetée.

-Les clauses les plus favorables à l'adhérent primeront sur les unes ou les autres desdites dispositions.

-Le marché sera attribué sans négociation.

-La sous-traitance de la totalité du marché n'est pas autorisée.

-Le marché peut être résilié de plein droit par le CDG49 sans indemnités et sans préavis en cas de manquement grave après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

-Le présent marché fait l'objet d'un lot unique, conformément à l'article L2113-11 du Code de la commande publique.

-Imprécisions et omissions : le prestataire doit prévoir l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation du marché (notamment suite à la visite sur place), conformément à la réglementation de la profession, aucune majoration de prix ne sera possible pour raison d'omission ou d'imprécision.

Personne responsable du Marché

Madame Elisabeth MARQUET, Présidente du CDG49



